

Banque HSBC Canada

Offre spéciale d'une durée limitée : CPG remboursable d'une durée de 1 an

En vigueur à compter du 28 juin 2022

Les conditions qui suivent régissent l'offre de taux d'intérêt spécial de la Banque HSBC Canada et de la Société hypothécaire HSBC (Canada)* ci-dessous.

- **CPG de 1 an** : offre de certificats de placement garanti remboursables d'une durée de 1 an

Détails de l'offre :

- Le dépôt doit être effectué pendant la période du **28 juin au 2 septembre 2022**, et la confirmation relative au CPG d'une durée de 1 an doit être émise durant cette période.
- La durée doit être de 1 an.
- Le CPG d'une durée de 1 an doit être libellé en dollars canadiens.
- Les fonds déposés dans le CPG d'une durée de 1 an ne doivent pas provenir du produit du remboursement anticipé d'un autre dépôt à terme ou CPG détenu auprès de la Banque HSBC Canada ou de la Société hypothécaire HSBC (Canada).
- Pour chaque CPG d'une durée de 1 an admissible acheté en succursale, par l'entremise des services bancaires en ligne ou des services bancaires téléphoniques, le montant de dépôt requis et le taux d'intérêt annuel spécial correspondant sont établis comme suit :

Options de produit	Durée	Montant du dépôt par certificat	Taux annuel
CPG remboursable non enregistré d'une durée de 1 an	1 an	De 500 \$ à 5 000 000 \$ (CA)	2,75 %

- Les intérêts sont calculés quotidiennement, non composés et versés au remboursement ou à l'échéance.
- La zone «Fréquence de paiement des intérêts» dans la confirmation du CPG d'une durée de 1 an doit indiquer «À l'échéance».
- Pour chaque CPG d'une durée de 1 an, le dépôt doit être effectué par un particulier, soit par une seule personne ou conjointement avec d'autres personnes. Il n'y a aucune limite quant au nombre de CPG d'une durée de 1 an qui peuvent être émis par client dans le cadre de cette offre. Cependant, l'ensemble des dépôts effectués par chaque client dans le cadre de cette offre de CPG d'une durée de 1 an ne peut pas dépasser 5 000 000 \$CA.

- Le CPG d'une durée de 1 an ne peut pas être détenu dans un compte enregistré comme un REER, un FERR ou un CELI ni dans un compte non personnel.
- Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre.
- Le rachat ou le retrait d'une partie ou de la totalité d'un CPG d'une durée de 1 an avant l'échéance est permis, sous réserve des conditions suivantes :
 - Si le dépôt est détenu pendant au moins 90 jours, l'intérêt sera versé pour la période allant jusqu'à la date du retrait.
 - Si le capital est retiré au cours des 89 premiers jours, aucun intérêt ne sera versé.
- Le CPG d'une durée de 1 an est offert dans toutes les succursales de la HSBC et par l'entremise des services bancaires en ligne et des services bancaires téléphoniques, au 1-888-310-4722.

Les conditions régissant le CPG d'une durée de 1 an sont indiquées dans la confirmation émise pour ce CPG et peuvent être modifiées de temps à autre. Les conditions de la Convention relative aux services bancaires aux particuliers s'appliquent à tous les dépôts dans le cadre de cette offre.

Pour en savoir plus au sujet des certificats de placement garanti (CPG) et de l'offre de CPG d'une durée de 1 an, veuillez consulter les sites suivants :

Offre de CPG remboursable d'une durée de 1 an :

<https://www.hsbc.ca/fr-ca/investments/gic/campaign/one-year-offer/>

Certificats de placement garanti (CPG) :

<http://www.hsbc.ca/1/2/fr/personal/investing/products-and-services>

Ou rendez-vous à votre succursale de la Banque HSBC Canada ou communiquez avec nous au 1-888-310-HSBC (4722).

Tous les taux peuvent changer sans préavis. Nous pouvons modifier, retirer ou prolonger cette offre en tout temps, sans préavis.

* Société hypothécaire HSBC (Canada) est une personne morale assujettie à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. Elle est régie par une loi fédérale et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.